

08-02-12

Montpellier

journée
Aide à domicile



Journée aide à domicile du 8 février 2012 Aide à domicile : le financier au service de la qualité

Le maintien à domicile constitue le second champ d'intervention le plus investi par le réseau puisqu'en 2010, 52 % des adhérents déclarent gérer un ou plusieurs services à domicile (soit 1 717 CCAS/CIAS).

L'UNCCAS et les autres fédérations du secteur de l'aide à domicile alertent régulièrement les pouvoirs publics depuis 2009 sur les difficultés financières des services. Celles-ci engendrent notamment la fermeture de structures et partant, la destruction de plusieurs milliers d'emplois. La question de la reprise de ces emplois et celle de la continuité des interventions pour les bénéficiaires se posent.

Les CCAS/CIAS qui peuvent être gestionnaires mais aussi financeurs de services à domicile ne sont pas épargnés par ces difficultés. Certains s'interrogent sur la pérennité de leur service. D'autres s'inquiètent au sujet de la prise en charge des publics fragiles et la nécessité de maintenir une offre de qualité sur leur territoire.

Ces difficultés financières qui touchent de plein fouet l'ensemble des services d'aide à domicile obligent, de manière générale, à questionner le schéma de fonctionnement du secteur de l'aide à domicile : le mode de tarification et le niveau de financement sont remis en cause, la mutualisation et le regroupement des services sont encouragés, la qualité apparaît comme le critère déterminant du maintien de l'existence d'un service.

**Inscrivez-vous sur internet, à l'adresse :
www.unccas.org/jad**

Journée organisée par l'UNCCAS



en partenariat avec :



Programme

- 8h30** **Accueil**
- 9h** **Discours d'ouverture de la journée**
- 9h45** **Présentation des résultats de l'enquête UNCCAS sur les services à domicile**
- 10h15** **Signature de la convention UNCCAS/ANSP**
- 10h30** **Table ronde n°1 : la réforme de la tarification des services d'aide à domicile**
Alors que les services d'aide à domicile subissent de graves difficultés financières, l'ADF et les représentants de gestionnaires de services (regroupées au sein d'un collectif) travaillent depuis 2010 à la construction d'un nouveau modèle tarifaire. Ces travaux sont officialisés depuis le 21 septembre 2011 avec la signature de la convention de partenariat ADF-Collectif des 16. Cette table ronde est l'occasion de faire un bilan des préfigurations du nouveau mode de tarification actuellement en cours dans certains départements. Elle sera aussi l'occasion de connaître le point de vue de la DGCS sur ce nouveau modèle et de dresser un état des lieux de l'évolution des travaux menés au niveau national, pour la comparaison du modèle proposé par l'ADF et le collectif avec celui élaboré par le rapport IGF-IGAS rendu public en janvier 2011. Enfin, la CNAV pourra retranscrire lors de cette table ronde l'état de ses propres réflexions sur l'évolution de la tarification des prestations à destination des GIR 5 et 6.
- 11h45** **Signature de la convention UNCCAS / France Alzheimer**
- 12h** **Déjeuner**
- 13h** **Remise du Prix des services d'aide à domicile**
- 13h 15** **Table ronde n°2 : le regroupement des services d'aide à domicile, retours d'expériences**
Face aux difficultés financières, les CCAS/CIAS gestionnaires de services d'aide à domicile ont bien saisi l'importance du regroupement qui offre l'avantage de mutualiser certains coûts en même temps qu'il favorise la coopération et la continuité des interventions auprès des bénéficiaires. La convention UNCCAS-CNSA pour les années 2009-2012 prévoit une aide financière pour l'accompagnement de tout projet de regroupement intégrant au moins un service d'aide à domicile géré par un CCAS/CIAS. Certains CCAS/CIAS se sont engagés dans cette démarche et nous font aujourd'hui un retour sur leurs propres expériences. Ce retour sera l'occasion de mettre en valeur les points positifs mais aussi de relever certaines limites, principalement liées à la réglementation relative aux formules de regroupement.
- 14h15** **Table ronde n°3 : évaluations externes, renouvellements d'autorisation et d'agrément**
La plupart des services d'aide à domicile gérés par les CCAS/CIAS, qu'ils soient autorisés ou agréés, ont l'obligation de conduire une évaluation externe dans le cadre du renouvellement, soit de leur autorisation, soit de leur agrément. Mais le lien entre ces deux procédures n'est pas toujours évident. Comment conduit-on une évaluation externe ? Quel est son coût ? Comment le financer ? Quel organisme choisir pour mener l'évaluation ? De quelle façon cette évaluation pèse sur le renouvellement de l'agrément ou de l'autorisation ? Quels sont les services qui sont réellement impactés par cette obligation d'évaluation ? Quelle est la procédure de renouvellement pour ceux qui n'ont pas d'évaluation externe à mener ? C'est à toutes ces questions que la table ronde tentera de répondre.
- 15h30** **Discours de clôture**